

DÈS JUIN, LA CARTE CITOYEN REMPLACERA LA CARTE BIBLIOTHÈQUE

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 9 mars 2010- La Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu fera ce printemps un nouveau pas afin de permettre à ses citoyens d'être plus branchés sur leur Ville en éditant une CARTE CITOYEN. Celle-ci remplacera graduellement l'actuelle carte bibliothèque tout en donnant accès à de nouveaux services. Outre l'accès aux services des bibliothèques, elle permettra l'inscription par Internet aux ateliers dispensés par la Ville, aux activités des bibliothèques ainsi qu'à diverses activités offertes par des organismes. Au fil du temps, d'autres services viendront se greffer au projet de la CARTE CITOYEN.

La carte elle-même sera gratuite pour tous alors que l'abonnement aux bibliothèques demeurera tarifé pour les non-résidents et que ces derniers verront le coût de leur atelier majoré de 50 %, comme c'est le cas actuellement.

La carte pourra être obtenue dans les trois bibliothèques ainsi qu'au Service des loisirs et bibliothèques. Les nouveaux abonnés des bibliothèques obtiendront la CARTE CITOYEN alors que les actuels abonnés recevront la nouvelle carte au moment du renouvellement. Autant l'une que l'autre permettront à un citoyen d'utiliser le service d'inscription par Internet pour les ateliers. Dorénavant, le citoyen n'aura qu'un seul et unique dossier pour les bibliothèques et les loisirs.

Des inscriptions par Internet dès cet été

Suite à l'implantation de la CARTE CITOYEN, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu mettra à la disposition des citoyens un service d'inscription par Internet aux ateliers de loisirs qu'elle offre à la population. Ce service sera mis en opération dès le mois de juin pour les ateliers de la session été 2010. Pour la programmation de l'automne, les citoyens pourront s'inscrire par Internet autant aux ateliers de loisirs qu'aux activités d'animation des bibliothèques et aux activités de certains organismes de loisirs.

Pour pouvoir faire son inscription par Internet, un citoyen devra détenir une CARTE CITOYEN valide ou avoir déjà en sa possession une carte bibliothèque valide. Le Loisir action édition printemps 2010 présentera la nouvelle CARTE CITOYEN et précisera les modalités d'obtention de la carte ainsi que les modalités de remplacement de l'actuelle carte bibliothèque à son échéance. Évidemment, les citoyens n'ayant pas accès à Internet, pourront continuer de s'inscrire aux ateliers en postant leur coupon d'inscription ou en les déposant dans les boîtes prévues à cet effet. Plus de détails concernant la Carte citoyen suivront au cours des prochains mois.

-30-

Source : Anne Potvin, chef Division-conseil communications
Information : Mario Bastien, régisseur Service des loisirs 450 357-2159